



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 1065

### Texte de la question

M. Michel Ghysel appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la situation dans laquelle se trouvent les entreprises du textile dont les carnets de commandes se sont, dans certains secteurs, considérablement dégradés. En effet, du premier trimestre 1992 au premier trimestre 1993 la baisse des commandes est passée de 39 à 43 p. 100 et elle atteint même, pour certains articles, 50 p. 100. La tentation ou l'obligation de mettre au chômage partiel ou de licencier le personnel existe donc. Il lui demande s'il n'estime pas possible d'envisager, pour ces entreprises en difficulté, une exonération ponctuelle des charges sociales, de façon à ce qu'elles puissent conserver leur personnel qualifié à un coût moindre. Cette exonération momentanée permettrait aux entreprises d'éviter les licenciements et surtout d'être immédiatement opérationnelles, lorsque des commandes afflueraient à nouveau. En effet, les délais de livraisons dans le secteur du textile sont un élément important lors de la prise des commandes.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement français a saisi l'opportunité du sommet de Copenhague pour demander une réelle surveillance aux frontières extérieures de la Communauté, condition pour que se réalise concrètement, quotidiennement, un marché intérieur équilibré. Dans le cadre des négociations du GATT le textile figure en bonne place dans le memorandum qui a été remis par le Gouvernement aux instances de la Communauté européenne. Le Gouvernement s'attache également à ce que les disciplines et règles régissant la propriété intellectuelle soient respectées. Dans ce cadre, il souhaite faire de la contrefaçon un délit douanier, pour se donner les moyens véritables de lutter contre cette fraude. Le Gouvernement s'attache aussi à favoriser l'innovation, la création et la qualité, la France devant rester en tête en ce domaine. Il s'agit aussi de permettre aux entreprises de s'adapter aux besoins de la demande. Le Gouvernement présentera à la rentrée parlementaire un projet de loi permettant une plus grande flexibilité du travail. Enfin, en ce qui concerne la trésorerie des entreprises, le Gouvernement, conscient des difficultés de nombreuses entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, fera en ce domaine tous les efforts que la situation économique lui permettra de faire. À ce titre, 35 milliards de francs sont alloués, sur le produit de l'emprunt récemment émis, pour améliorer la trésorerie des entreprises, dans le cadre d'une suppression à terme du décalage existant entre le paiement et le remboursement de la TVA.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ghysel Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1065

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 mai 1993, page 1387

**Réponse publiée le** : 13 septembre 1993, page 2953